



ADLFI. Archéologie de la France - Informations

une revue Gallia

Océan Indien et TAAF | 2013

Saint-Denis – Prison Juliette-Dodu

Opération préventive de diagnostic (2013)

Thomas Romon, Jean-François Rebeyrotte, Édouard Jacquot et Lauren Ransan



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/24551>

ISSN : 2114-0502

Éditeur

Ministère de la Culture

Référence électronique

Thomas Romon, Jean-François Rebeyrotte, Édouard Jacquot et Lauren Ransan, « Saint-Denis – Prison Juliette-Dodu » [notice archéologique], *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Océan Indien et TAAF, mis en ligne le 01 septembre 2019, consulté le 15 décembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/24551>

Ce document a été généré automatiquement le 15 décembre 2020.

© ministère de la Culture et de la Communication, CNRS

Saint-Denis – Prison Juliette-Dodu

Opération préventive de diagnostic (2013)

Thomas Romon, Jean-François Rebeyrotte, Édouard Jacquot et Lauren Ransan

NOTE DE L'ÉDITEUR

Organisme porteur de l'opération : Inrap

- 1 L'ancienne prison Juliette-Dodu est localisée dans le centre ancien de la ville de Saint-Denis-de-La-Réunion. Elle occupe la moitié d'un îlot, sur la parcelle AD 354, d'une superficie de 4 343 m². Il s'agit d'un terrain rectangulaire de 96 m de long par 55 m de large, orienté nord-sud, en pente selon la trame urbaine, et situé entre les actuelles rues La Bourdonnais, Juliette Dodu et Alexis de Villeneuve. À l'angle des deux premières, est parvenu jusqu'à nos jours un petit bâtiment de plan carré au plafond voûté, qui abritait une cuisine : il s'agit probablement de l'un des plus anciens bâtiments maçonnés conservés à La Réunion. Le site ne possède qu'une seule entrée. Son enceinte est constituée de hauts murs et de façades de bâtiments, certains datant du XVIII^e s. Ils délimitent un espace densément bâti, présentant trois cours : la plus grande dans l'angle nord-est, de 30 m par 15 m, la plus petite dans l'angle nord-ouest, de 15 m par 10 m, et la dernière dans l'angle sud-est, de 20 m par 15 m. Son histoire peut être retracée grâce aux recherches de Cyril Chatelain (Chatelain 2012a ; Chatelain 2012b) et Bruno Maillard (Maillard 2010). Plusieurs plans détaillés du XIX^e s. figurent également la prison : le plan Le Chandelier de 1806 (ANOM/23/DFC/112ter), celui de Gardin de 1821 (ANOM/23/DFC/171) et un plan de 1884 (ANOM/FM/56/REU4/45). La prison occupa probablement son emplacement actuel dès sa création, vers 1718 quand chaque paroisse de l'île est dotée d'un tel établissement. Elle est effectivement mentionnée sur ce site par les archives à partir de 1771. La prison était alors limitée à la partie nord de son emprise actuelle, et présentait notamment un bâtiment central, bloc « où on plaçait les hommes dangereux ». La partie sud abritait d'autres administrations, qui déménageront par la suite. Le site a été régulièrement densifié, avec la construction

de bâtiments sur rues, et agrandi, notamment en 1846 avec d'importants travaux de réaménagement, et la démolition de la geôle centrale. Très transformées au XX^e s., la plupart des ailes existent toujours au début du XXI^e s.

- 2 À la suite de l'ouverture du centre pénitentiaire de Domenjod, à l'extérieur du centre-ville, la prison Juliette Dodu est désaffectée en 2008, après avoir occupé la même fonction pendant près de 250 ans. Les services de la préfecture de La Réunion ont établi un cahier des charges pour la cession et la rénovation du site, prévoyant d'une part d'intégrer à l'aménagement un certain nombre de bâtiments historiques, d'autre part de réaliser des recherches archéologiques préventives. Le diagnostic a été réalisé en août 2013, par l'Inrap sous la responsabilité de Thomas Romon.
- 3 L'opération a surmonté des contraintes techniques importantes, liées à la fonction carcérale du site. Il s'agissait d'une enceinte close, forte et haute, avec un portail d'entrée unique et d'autres passages étroits sur le site limitant la taille de l'engin utilisé : une pelle mécanique de 8 tonnes équipée d'un godet lisse de 1,6 m de large, mais également d'un godet à dents et d'un brise-roche hydraulique. En effet, des aménagements en béton armé, murs et dalles atteignant jusqu'à 80 cm d'épaisseur, devaient aussi être démolis, afin de rejoindre les zones à sonder et d'atteindre les niveaux archéologiques. Cinq tranchées de diagnostic ont été positionnées dans les seuls lieux dégagés et devenus accessibles à l'engin : deux sondages dans la cour nord-est, un sondage dans la cour nord-ouest, un sondage dans l'accès aux cours nord, un dernier dans l'accès à la cour sud-est, non sondée, pour une superficie totale de 115 m².
- 4 Les tranchées ont mis au jour de nombreuses structures, correspondant à des constructions et destructions successives sur l'emprise, et les niveaux archéologiques qui leur sont liés. Si certains aménagements restent indéterminés à l'issue du diagnostic, d'autres peuvent être mis en relation avec les sources historiques pour documenter la chronologie du site.
- 5 Sur l'ensemble de l'emprise, on retrouve vers 14,80 m NGR, parfois à 80 cm sous le niveau de circulation de 2013, un niveau de sol ancien constitué d'un limon gris très induré contenant de très petits graviers, d'une épaisseur de 15 à 20 cm, et dont la base est composée d'un fin niveau de mortier et de charbon. Il s'agit d'un marqueur stratigraphique important interprété comme le sol mis en place lors des réaménagements de 1846, qui ont entraîné de nombreuses modifications sur le site.
- 6 Au nord, on retrouve quatre murs arasés antérieurs à ce sol. Le premier, orienté est-ouest, est constitué de galets de roches volcaniques liés avec un mortier terreux. Il est conservé sur une assise, soit une dizaine de centimètres, et apparaît vers 14,60 m NGR. Il a une largeur de 50 cm et une longueur de 8 m dans le sondage, et se poursuit, vers l'est. Cet aménagement n'a pu être identifié sur les plans consultés et reste donc indéterminé. Il fonctionne avec un niveau sol, qui, vers l'est est formé de terre brun foncé qui contient quelques fragments de céramique et de faune consommée (du bœuf), et, vers l'ouest, est aménagé par un niveau de petits cailloux de quelques centimètres d'épaisseur qui contient des éléments de céramique et de verre.
- 7 Deux autres murs, parallèles et espacés d'une dizaine de mètres, sont orientés nord-sud, et se développent au-delà des sondages dans les deux directions. Leur largeur est de 1,7 m. Ils sont constitués de blocs relativement importants de roches volcaniques équarris et montés au mortier sans blocage, conférant ainsi à l'ensemble une très grande solidité. Leur sommet arasé apparaît vers 14,80 m NGR, soit à l'altitude du

niveau de sol postérieur à 1846. Il est conservé sur deux assises, entre 60 et 90 cm de hauteur, et présente un ressaut de fondation vers l'est pour celui situé à l'est, et vers l'ouest pour celui situé à l'ouest. Le quatrième mur, orienté est-ouest, apparaît principalement dans la coupe sud, ce qui rend difficile son observation. Il relie les deux murs précédents. Son mode de construction est identique. Il pourrait s'agir d'un mur de refend. Ces trois derniers murs, de par leur morphologie et leur orientation, appartiennent très probablement à un même bâti et le sol en cailloutis précédemment décrit lui est contemporain. Par ailleurs, en recalant les données du diagnostic sur les plans anciens, on constate que sa localisation correspond à celle du bâtiment central présent dès les premières mentions de 1771. C'était un bâtiment de base carrée, aux murs épais, d'une douzaine de mètres de côté et très bien maçonné. Les vestiges de ce bâtiment sont conservés sur au moins deux assises, soit plus d'une soixantaine de centimètres, au-dessus du ressaut de fondation. Les sols contemporains de l'utilisation du bâtiment sont également conservés. La présence de témoins du bâtiment central disparu en 1846, connu par les sources historiques mais dont il aurait pu ne rester aucune trace archéologique sur le terrain, est un des résultats majeurs du diagnostic et un argument pour la poursuite des recherches par une fouille préventive. Au dessus des niveaux de démolition du XVIII^e s. des structures du 19^e apparaissent, tels deux murs, orientés nord-sud, larges de 30 cm, conservés sur une assise. Le plus à l'est est longé par un caniveau. Ils correspondent à un atelier indiqué sur le plan de 1884. Sous la cour nord-ouest, un jardin et ses aménagements, ont été mis au jour. Il s'agit d'un niveau limoneux brun foncé de 30 cm d'épaisseur qui apparaît vers 14,70 m NGR, soit 25 cm sous le niveau de circulation de 2013. Il renfermait des alignements de tuiles en terre cuite verticales, selon un usage fréquent pour délimiter les parterres dans les jardins créoles, comme cela a pu être observé dans une composition du milieu du XX^e s. de la maison Déramond-Barre (Jacquot 2016b). Au sud, le sol de 1846 se retrouve à 15,85 m NGR. Il se présente comme une couche de 4 cm d'épaisseur mêlée de fragments de mortier. Au-dessous, une couche de 30 cm de limon brun contenant des fragments épars de mobilier de la fin du XVIII^e s. et du début du XIX^e s. repose directement sur le terrain naturel. Les tranchées ont surtout mis au jour les éléments de la conduite souterraine en terre cuite, dont la pose est bien datée par les archives des réaménagements de 1846. Elle est constituée d'éléments cylindriques de 60 cm de longueur et de 10 à 12 cm de diamètre, dont les extrémités s'emboîtent. Enfin, si aucune trace de bâtiments n'a été détectée, on retrouve les vestiges du bassin indiqué sur le plan de 1884.

- 8 Le petit mobilier est relativement rare. Il correspond à de très petits fragments de vaisselle en céramique et en verre, de pipe en terre cuite et à quelques restes de faune consommée (porc et bovin), piégés dans les sols. Aucun élément de l'univers carcéral n'a été retrouvé. Cependant, les sondages effectués confirment que les déchets étaient évacués à l'extérieur. Les éléments résiduels retrouvés restent des indicateurs chronologiques et documentent la vie à l'intérieur de la prison.
- 9 Les résultats du diagnostic ont été valorisés par une bache d'exposition et un film réalisé par Lauren Ransan. Ils ont été intégrés à l'appel à projets pour la cession et la rénovation du site, qui a retenu celui de la Société d'habitations à loyer modéré de La Réunion (SHLMR). Une fouille préventive associant des mesures d'archéologie sédimentaire et d'archéologie du bâti, a été prescrite en 2015 sur la totalité de l'emprise, et distinguant comme prioritaire la partie nord du site, la plus dense car la

plus longtemps occupée par la prison. La problématique de l'opération consiste à dégager, décrire, interpréter, dater et comparer l'ensemble des vestiges antérieurs à la moitié du xx^e s., afin de comprendre, grâce aux traces matérielles retrouvées sur le terrain, les différents états successifs de la prison, leur organisation spatiale et leur évolution chronologique, ainsi que la fonction des éléments restés indéterminés, qui peuvent remonter aux origines de la ville de Saint-Denis.

Fig. 1 – Vue extérieure de l'enceinte de la prison et du bâtiment du xviii^e s. à l'angle des rues Labourdonnais et Juliette-Dodu



Cliché : É. Jacquot (Dac-OI).

Fig. 2 – Vue intérieure du bâtiment d'angle



Cliché : É. Jacquot (Dac-01).

Fig. 3 – Vue de l'entrée et seul accès de la prison Juliette-Dodu



Cliché : T. Romon (Inrap).

Fig. 4 – Vue depuis la cour sud de la prison



Cliché : É. Jacquot (Dac-OI).

Fig. 5 – Situation de la prison sur le plan Le Chandelier de 1806 (1), le plan de Gardin de 1821, et un plan de 1884

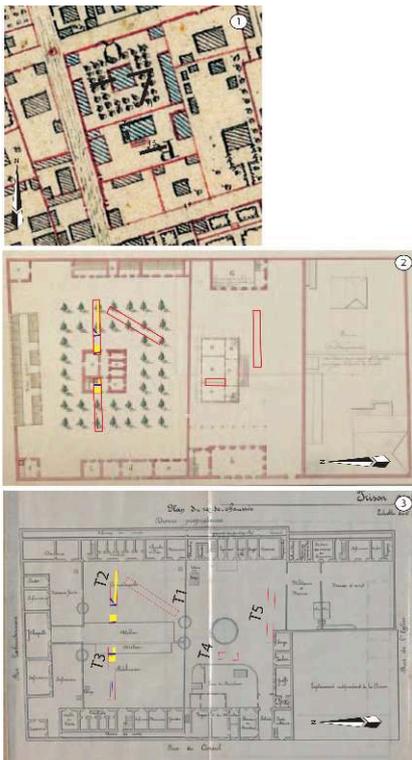
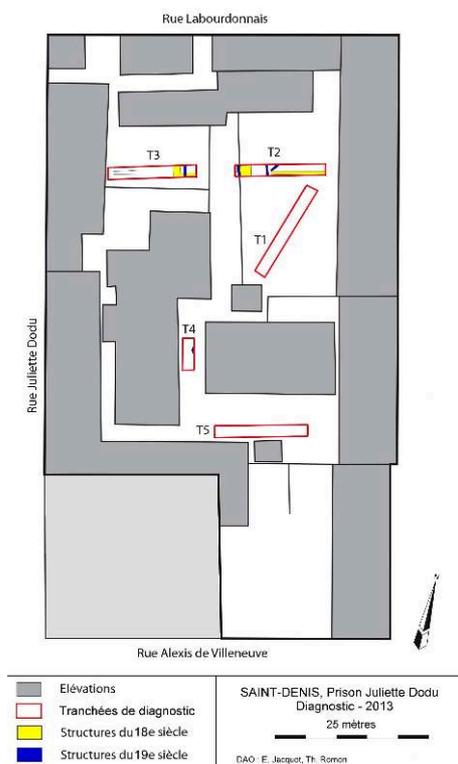


Fig. 6 – Plan du site, des sondages et des structures découvertes



DAO : É. Jacquot (Dac-OI), T. Romon (Inrap).

Fig. 7 – Diagnostic de la cour nord-est



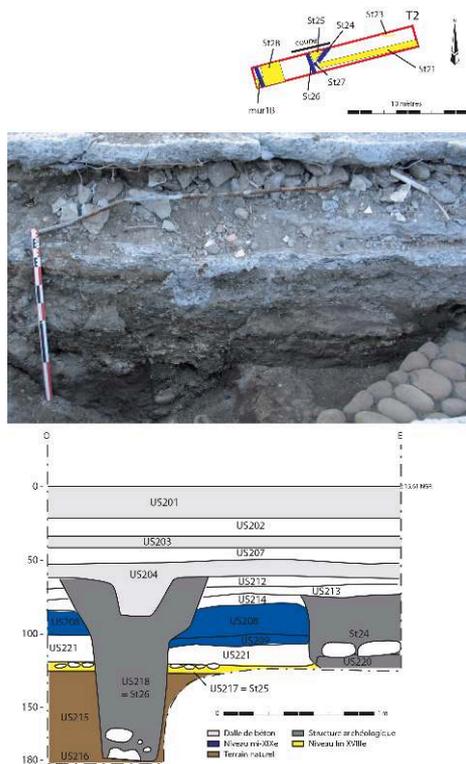
Cliché : É. Jacquot (Dac-OI).

Fig. 8 – Ouverture du diagnostic entre les cours nord



Cliché : É. Jacquot (Dac-OI).

Fig. 9 – Vue et relevé de la coupe stratigraphique nord de la tranchée 2



DAO : É. Jacquot (Dac-OI), T. Romon (Inrap).

Fig. 10 – Vue des deux cours nord depuis l'est



Cliché : É. Jacquot (Dac-OI).

Fig. 11 – Vue des deux cours nord depuis l'ouest



Cliché : É. Jacquot (Dac-OI).

Fig. 12 – Vue des structures indéterminées dans la tranchée 2



Cliché : T. Romon (Inrap).

Fig. 13 – Vue des vestiges du bâtiment central du XVIII^e s. détruit au milieu du XIX^e s. dans la tranchée 3



Cliché : T. Romon (Inrap).

Fig. 14 – Vue des vestiges du bâtiment central du XVIII^e s. détruit au milieu du XIX^e s. dans la tranchée 2



Cliché : T. Romon (Inrap).

Fig. 15 – Vue des vestiges des parterres de jardin dans la tranchée 3



Cliché : T. Romon (Inrap).

Fig. 16 – Vue des vestiges du bassin du XIX^e s. dans la tranchée 4



Cliché : T. Romon (Inrap).

Fig. 17 – Segment de la canalisation de terre-cuite de 1846



Cliché : T. Cormec (Inrap).

BIBLIOGRAPHIE

Chatelain C. 2012a : Naissance de la prison réunionnaise, *Criminocorpus*. URL : criminocorpus.hypotheses.org/7339

Chatelain C. 2012b : La prison Juliette Dodu à La Réunion : fermeture de la “honte de la République », *Criminocorpus*. URL : criminocorpus.hypotheses.org/7333

Maillard B. 2010 : *Les noirs des geôles : la répression pénale des esclaves à l'Île Bourbon, entre puissance publique et pouvoir despotique des maîtres 1815-1848*, Thèse de doctorat, université de La Réunion.)

INDEX

lieux <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtA9QOB3otnt>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrt2fGXszuLtH>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtSRwkmL3M1g>, <https://ark.frantiq.fr/ark:/26678/pcrtw4Gfdm3Lmv>

Année de l'opération : 2013

AUTEURS

THOMAS ROMON

Inrap

JEAN-FRANÇOIS REBEYROTTE

Inrap

ÉDOUARD JACQUOT

Dac Océan Indien (service régional de l'archéologie)